Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le 15/10/2026
ID : 011-251101549-20261008-CS_DELIB53_2026-DE

LE SYNDICAT MIXTE DES MILIEUX AQUATIQUES ET DES RIVIERES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-six, le huit octobre, à quatorze heures et trente minutes, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des conférences Roger Adivèze, dans les locaux du Centre de Gestion de la Fonction Publique de l'Aude, à Carcassonne, sous la Présidence de Monsieur Eric MÉNASSI Président du SMMAR EPTB Aude.

Nombre de délégués en exercice : 50
Nombre de délégués présents ou représentés : 31
Date de convocation du Comité : 28 septembre 2026

Délégués présents :

Département de l'Aude : Mme Magali VERGNES ; Mme CHALAVOUX Joëlle ; M. Daniel DEDIES ;
SMAH Haute Vallée de l'Aude : M Jean Régis GUICHOU ; M. Pierre BARDIES ; M. Jean Louis CARBONNEL ; M. Jean Louis ARIBAUD
SIAH Fresquel: Mme Céline MEINIER ; M. François DEMANGEOT ; M. Jean Paul TABARLY
SM Aude Centre : M. Christian MAGRO ; Mme Bernadette SIRE ; M. Michel SGIAROVELLO
SB Orbieu Jourres : M. André HERNANDEZ ; Mme Marilyse RIVIERE ; Mme Christine LATTORE ; M. Xavier BEDOS
SM du Delta de l'Aude : M. Xavier BELART ;
SB de la Berre et du Rieu : M. Michel JAMMES ; M. Michel DIAZ ; M. Olivier DELER
SIAH Corbières Maritimes : Mme Marie Laure BOYER CORCUFF
Communauté de Communes du Limouxin : Mme Nicole SOCQUET JUGLARD
Carcassonne Agglo : Mme Jeannine GARINO ; M. Jacques FABRE ; M. Eric MÉNASSI ; M. Patrick SCHMITH ;
Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières Minervois : M. Serge MARRET ; M. Christian ROIG ;
Le Grand Narbonne : Mme Marie Christine THERON-CHET ; M. Grégory DELFOUR

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le 15/10/2026
ID : 011-251101549-20261008-CS_DELIB53_2026-DE

M. Gregory DELFOUR a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES AUX DIFFERENTES CLES DES SAGEs

Créée par le préfet, la commission locale de l'eau (CLE) est chargée d'élaborer de manière collective, de réviser et de suivre l'application du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE).

Véritable noyau décisionnel du SAGE, elle organise la démarche sous tous ses aspects : déroulement des étapes, validation des documents, arbitrage des conflits, mais aussi suivi de la mise en œuvre. Une fois le SAGE adopté, elle veille à la bonne application des préconisations et des prescriptions inscrites dans le SAGE, ainsi qu'à la mise en place des actions.

La CLE est présidée par un élu local et est composée de trois collèges, dont les représentants sont nommés par arrêté préfectoral :

- les collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics locaux (au moins la moitié des membres de la CLE) ;
- les usagers (agriculteurs, industriels, etc.), les propriétaires fonciers, les organisations professionnelles et les associations concernées (au moins le quart des membres) ;
- l'État et ses établissements publics (au plus le quart des membres).

Il convient de définir un représentant aux Commissions Locales de l'Eau (CLE) des SAGEs suivants :

- Haute Vallée de l'Aude
- Fresquel
- Basse Vallée de l'Aude
- Fleuve Aude et Côtiers Audois

Il est proposé de désigner M François DEMANGEOT en représentation sur toutes les CLEs des SAGEs.

Le Comité Syndical ouï l'exposé et à l'unanimité des voix :

APPROUVE la désignation de M. François DEMANGEOT pour représenter le SMMAR EPTB AUDE aux différente CLEs des SAGEs nommées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme

Eric MÉNASSI

Président du SMMAR EPTB AUDE

Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr